



CRPV DE MONTPELLIER

Présentation

Les centres régionaux de pharmacovigilance ont pour mission de surveiller, d'évaluer, de prévenir les risques médicamenteux potentiels ou avérés et de promouvoir le bon usage du médicament. Le site du CRPV de Montpellier est destiné aux professionnels de santé et aux patients de la région Occitanie-Est.



CONTACT



Centre Régional de PharmacoVigilance de Montpellier (CRPV)
Département de Pharmacologie Médicale et Toxicologie
Hôpital Lapeyronie
371 avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 Montpellier cedex 5
Tel : [04 67 33 67 57](tel:0467336757)
Fax : 04 67 33 67 51
Courriel: pharmacovigilance@chu-montpellier.fr

[DECLARER un effet indésirable médicamenteux](https://www.chu-montpellier.fr/fr/crpv/presentation)

<https://www.chu-montpellier.fr/fr/crpv/presentation>

Qui sommes-nous ?

Situé au Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, sur le site de l'hôpital Lapeyronie, le Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) est constitué d'une équipe de médecins et pharmaciens. Il fait partie du réseau des 31 CRPV français.

Responsable du centre : Dr Dominique Hillaire-Buys d-hillaire@chu-montpellier.fr

Responsable suppléante : Dr Véronique Pinzani v-pinzani@chu-montpellier.fr

Equipe médico-pharmaceutique :

- Dr Virginie Bres v-bres@chu-montpellier.fr
- Pr Jean-Luc Faillie jl-faillie@chu-montpellier.fr
- Dr Christelle Philibert c-philibert@chu-montpellier.fr
- Dr Marie-André Thompson ma-thompson@chu-montpellier.fr

Secrétariat/Gestion de bases de données : Céline Perosa c-perosa@chu-montpellier.fr

Nos missions

Les centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) ont pour mission de surveiller, d'évaluer, de prévenir les risques médicamenteux potentiels ou avérés et de promouvoir le bon usage du médicament.

Les CRPV recueillent les déclarations communiquées par les professionnels de santé et les patients relatives aux effets indésirables, graves ou non, listés ou non dans le RCP et dans la notice, survenant dans les conditions d'utilisation conforme ou non conforme aux termes de l'autorisation ou de l'enregistrement du ou des médicaments. Sont ainsi

<https://www.chu-montpellier.fr/fr/crpv/presentation>

concernées les situations résultant :

- d'un surdosage ;
- d'un mésusage ;
- d'un abus ;
- d'une erreur médicamenteuse ;
- d'une exposition professionnelle ;
- d'une interaction médicamenteuse ;
- d'un défaut de qualité d'un médicament ou de médicaments falsifiés ;
- d'une exposition en cours de grossesse (maternelle ou via le sperme) ;
- d'une exposition paternelle (altération potentielle des spermatozoïdes) ;
- d'une exposition au cours de l'allaitement.

Les CRPV **analysent** les déclarations qu'ils reçoivent sur le plan clinique, biologique et pharmacologique puis les **évaluent** au regard notamment de la sévérité, des critères de gravité, de la fréquence, du caractère inattendu de l'effet indésirable déclaré et de l'impact sur le rapport entre les bénéfices et les risques du médicament. Ils évaluent l'imputabilité de chaque médicament dans la survenue des effets indésirables suspectés selon la méthode française officielle.

Ils **transmettent** les déclarations valides à l'ANSM et enregistrent les cas dans la Base Nationale de Pharmacovigilance dans le respect de la confidentialité des données selon les modalités prévues.

Les CRPV assurent auprès des professionnels de santé une mission de **renseignement et d'information** en pharmacovigilance en répondant aux questions d'ordre général ou individuel posées par les professionnels de santé ou les usagers sur les effets indésirables médicamenteux, sur la prescription et l'utilisation des médicaments.

Les CRPV remplissent une **mission d'expertise et de conseil** en matière de pharmacovigilance, de pharmaco-épidémiologie, de prévention et de gestion du risque médicamenteux et de promotion du bon usage du médicament.

Les CRPV contribuent au progrès scientifique en participant à l'**amélioration des méthodes de travail** en pharmacovigilance ainsi qu'à la **connaissance** et à la **compréhension** de la nature et des mécanismes des **pathologies médicamenteuses** ainsi que leur prévention.



[Consulter les bonnes pratiques de pharmacovigilance sur le site de l'ANSM](https://www.chu-montpellier.fr/fr/crpv/presentation)

<https://www.chu-montpellier.fr/fr/crpv/presentation>

Afin de vous proposer du contenu enrichi et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser